

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier, M. Ray, Mme Corneloup, M. Bony et M. Bourgeaux

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
